



Association du spectacle vivant

Par **Carlotta20**, le **13/02/2017** à **22:36**

Bonjour,

Je suis chanteuse en auto entrepreneur.

Des amis souhaiteraient créer une association pour m'aider à produire mes albums et mes spectacles.

Devront-ils payer des taxes ?

Pourront-ils me reverser les royalties sur la vente de mes albums ?

Pourront-ils me payer mes prestations scéniques.

Je ne serais pas salarié de l'association puisque je facture mes prestations à plusieurs autres organisations.

Merci pour vos réponses

Cordialement

Par **Visiteur**, le **13/02/2017** à **23:56**

Bonsoir,

L'association loi 1901 (sans but lucratif) ne serait pas adaptée si le but est de faire de la promo et vendre des prestations.

Un site intéressant...

<http://www.irma.asso.fr/-Fiches-pratiques->